

- Didactique des disciplines artistiques - arts plastiques, visuels et de l'espace - partim 1 Davain Léonie

Objectifs

Les objectifs sont les suivants :

- préparer, de manière précise et complète, une séquence d'enseignement/apprentissage ;
- faire référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux ;
- utiliser des ressources adaptées et des méthodologies pertinentes, en majorité issues du paradigme socioconstructiviste ;
- placer l'élève dans des situations porteuses de sens, lui permettant d'intégrer des compétences ;

Contenu

Les étudiants seront amenés à découvrir, questionner et s'approprier les bases de la didactique disciplinaire, afin de concevoir, animer et réguler des séquences d'enseignement apprentissage en arts plastiques, visuels et de l'espace. Les liens avec la pratique en stage sont établis lors de séminaires de pratique réflexive.

Les contenus du Q1 sont :

- Les facettes du métier d'enseignant en APVE
- Les paradigmes de l'enseignement apprentissage
- Les ressources pédagogiques
- Les référentiels et programmes
- Le schéma didactique : "à la manière de..."
- La préparation de séquence
- EVRAS et APVE
- Évaluation en APVE

Méthode d'enseignement et d'apprentissage

- Un cours de didactique participatif envisagé comme laboratoire de pratiques, de questionnements, d'apprentissage, de théorisation.
- Des visites de stages et des rendez-vous ponctuels permettant d'accompagner individuellement les étudiants dans leurs pratiques respectives.

La présence à toutes les activités d'enseignement est obligatoire.

Une participation active est attendue de la part de chaque étudiant.

Les activités sont organisées les mercredis et jeudis en journée.

Bibliographie

Voir notes de cours distribuées en classe

Mode d'évaluation pratique

Quadrimestrialisation et pondération

Chaque quadrimestre fait l'objet d'une évaluation distincte pondérée en fonction des crédits correspondants.

Pour chaque activité d'enseignement, la note globale est sur 20 points, la réussite est à 10/20.

Au **Q1**, l'évaluation est individuelle.

Les acquis d'apprentissage seront évalués de manière continue durant les séances de cours, les travaux de groupe et dans les préparations de séquences de leçons.

En fin de quadrimestre, s'ajoutent 2 temps d'évaluation supplémentaires :

-Examen écrit : Mardi 19/01/2027 de 9h à 12h

-Entretien oral individuel : Jeudi 21/01 et Vendredi 22/01 de 9h à 16h45

Pour la **seconde session**, les modalités restent identiques.

Pour chaque quadrimestre, la cote correspond au degré de maîtrise de compétences professionnelles du décret RFIE^[1], spécifiquement liées à la didactique disciplinaire. Ces contenus sont clairement identifiés dans les engagements pédagogiques distribués en début d'année, ainsi que dans la grille d'évaluation.

[1] DÉCRET DU 7 FÉVRIER 2019 DÉFINISSANT LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS – VERSION CONSOLIDÉE PAR L'ADMINISTRATION DE L'ARES – 18 NOVEMBRE 2024 ARES – ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / 17 sur 171

Remarque : Tout écrit (préparations de stage ou travaux ou examens) comportant plus de 1 erreur par page sera refusé, conformément aux prescrits du décret.

Support de cours

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur MyIntranet > mes études > mes cours